CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3591** **VALABLE JUSQU'AU** **06/11/2027**

ÉDITÉ LE 06/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1985

Raison sociale : CAMAR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/03/2026

Capital : 500 000

1 CHEMIN DE TORREILLES
66510 SAINT-HIPPOLYTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 85B324 85B324

Siret : 332 910 876 00033

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 9227930

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2739486

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2739486

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 68 28 33 84 **Fax :** 04 68 28 28 56

Portable :

Responsabilité légale :
JBV SARL (749 991 196) / BILLES JOEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / VAILLS JEAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@camar66.fr

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 735 938 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	14	03/10/2023
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	8	03/10/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/11/2026 14:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.